

COMMUNIQUE

Fusion/Absorption de la Banque de l'Habitat du Bénin (BHB) par la Bank Of Africa – BENIN (BOA-BENIN)

Les sociétés BOA-BENIN et BHB portent à la connaissance du public et des intervenants du marché que, lors de leurs Assemblées Générales Extraordinaires du 07 septembre 2017, les Actionnaires des deux sociétés ont accepté et approuvé l'opération de fusion/absorption de la BHB par la BOA-BENIN, par augmentation de son capital de cent trente-cinq millions cent soixante-quatre mille (135 164 000) FCFA.

L'opération entrainera la création de 135 164 actions nouvelles BOA-BENIN, d'une valeur nominale unitaire de 1 000 FCFA, pour la rémunération des ex-actionnaires de la Société BHB. Le capital social de la BOA-BENIN passera donc de vingt milliards cent quarante-cinq millions trois cent soixante mille (20 145 360 000) FCFA à vingt milliards deux cent quatre-vingt millions cinq cent vingt- quatre mille (20 280 524 000) FCFA.

Les deux établissements concernés par la présente opération font partie du même groupe à savoir le Groupe Bank Of Africa et ont pour activité l'octroi de crédit à court et moyen terme aux particuliers et aux entreprises. En conséquence, l'opération vise à une simplification des structures de BOA Group, mais également le respect des obligations réglementaires qui imposent aux banques de l'espace UMOA d'avoir un capital social minimum de 10 milliards de FCFA au plus tard le 01 juillet 2017.

La société BHB se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société BOA-BENIN qui constatera la réalisation de la fusion. Du fait de la reprise par la société BOA-BENIN de la totalité de l'actif et du passif de la société BHB, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Par ailleurs, la dissolution de la société BHB entrainera le retrait de son agrément bancaire.

Sous la condition suspensive de l'obtention du visa du Conseil Régional de l'Épargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF), l'opération sera réalisée sous l'égide de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), selon la réglementation du marché financier de l'UMOA.

Fait à Cotonou, le 09 février 2018

Le Directeur Général Adjoint



M. Patrick SAIZONOU